



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du 22 juin 2026.

PRÉSENTS :

M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET.

POUVOIRS :

Mme BONNECHÈRE à M. HERNOUX.
M. GRANIER à M. SOUPLY.
M. HÉRUPÉ à M. DEROUES.
Mme LARCHER à M. THOMAS.
M. BRABANT à M. MERCIER.

ABSENTS SANS POUVOIR :

M. LALLEMENT.
M. LECLERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Hervé SOUPLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote les comptes-rendus des Conseils municipaux des 30 avril 2026 et 5 juin 2026 (27 voix pour).

M. SOUPLY est nommé secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère, ainsi qu'il suit :

1/ - FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

59/2026 FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Rapporteur : Jean-Jacques THOMAS.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

CONSTATE le résultat du scrutin secret ainsi qu'il suit :

Nombre de votants : 27 Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,4

Tableau de répartition (quotient + plus fort reste) :

Liste	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL des sièges obtenus
Liste HIRSON POUR TOUS	25	4	1	5
Liste 2 HIRSON D'ABORD	2	0	0	0

Sont proclamés élus en tant que membres titulaires : M. Yannick MARLANT, M. Hervé SOUPLY, M. Kevin GRANIER, Mme Dominique VAN ELSLANDE, M. Jacky BESNOU.

Sont proclamés élus en tant que membres suppléants : M. Benoît ADAM, Mme Maryse DALMOLIN, M. Thierry HÉRUPÉ, Mme Marie-Hélène POTEAU, M. Laurent HERNOUX.

Les proclamations ci-dessus sont faites en respectant l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste, dans la limite du nombre de sièges attribués à chacune d'elles.

60/2026 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteur : Jean-Jacques THOMAS.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-5,

APPROUVE la composition, ci-dessous, de la commission de délégation de service public,

DÉSIGNE Jean-Jacques THOMAS, Maire, pour présider la commission susvisée,

CONSTATE le résultat du scrutin secret ainsi qu'il suit :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,4

Tableau de répartition (quotient + plus fort reste) :

Liste	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL des sièges obtenus
Liste HIRSON POUR TOUS	25	4	1	5
Liste 2 HIRSON D'ABORD	2	0	0	0

Sont proclamés élus en tant que membres titulaires : M. Yannick MARLANT, M. Hervé SOUPLY, M. Kevin GRANIER, Mme Dominique VAN ELSLANDE, M. Jacky BESNOU.

Sont proclamés élus en tant que membres suppléants : M. Benoît ADAM, Mme Maryse DALMOLIN, M. Thierry HÉRUPÉ, Mme Marie-Hélène POTEAU, M. Laurent HERNOUX.

Les proclamations ci-dessus sont faites en respectant l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste, dans la limite du nombre de sièges attribués à chacune d'elles.

61/2026 BUDGET GÉNÉRAL 2026 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Rapporteur : Hervé SOUPLY.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Finances et Administration générale », et après en avoir délibéré ;

APPROUVE les ouvertures et les virements de crédits présentés par le rapporteur.

VOTE : 25 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET) et 2 abstentions (M. BRABANT, M. MERCIER).

62/2026 ADOPTION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024.

Rapporteur : Marie-Claude CLOUET.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Finances et Administration Générale » et après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial dans sa séance du 29 mai 2024,

ADOpte le Rapport Social Unique 2024.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNoux, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

63/2026 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS.

Rapporteur : Gaëlle PELLETIER.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Finances et Administration Générale », et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article susvisé, et « pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité », 15 agents contractuels, en qualité d'adjoints techniques dont le cadre d'emploi correspond à celui d'adjoint technique territorial, 15 agents contractuels, en qualité d'adjoints administratifs dont le cadre d'emploi correspond à celui d'adjoint administratif territorial, et 15 agents contractuels, en qualité d'adjoints d'animation, dont le cadre d'emploi correspond à celui d'adjoint d'animation territorial, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement des contrats pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

PRÉCISE que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon des grades ainsi créés et susvisés ;

AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ainsi que leurs éventuels avenants ;

PRÉCISE que cette autorisation couvre l'année 2026 ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant, sont inscrits au Budget primitif 2026 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

64/2026 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE : RECRUTEMENT DES PROFESSEURS.

Rapporteur : Dominique VAN ELSLANDE

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Finances et Administration Générale », et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à 15h00 par semaine, deux postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe dont 1 à raison de 23h00 et 1 à raison de 3h00 par semaine, et trois postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de seconde classe, dont 1 à raison de 20h00 et 2 à raison de 10h00 par semaine ;

PRÉCISE que ces emplois seront pourvus soit par un agent titulaire relevant du grade, soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 332-8-2° du Code général de la fonction publique ;

PRÉCISE que, dans ce dernier cas, les agents contractuels seront recrutés par contrat, avec le niveau d'études et l'expérience professionnelle requis pour l'exercice des missions des professeurs de l'école de musique ;

PRÉCISE que les agents seront rémunérés sur l'échelle afférente des grades respectifs.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au Budget de la Ville.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

65/2026 RECRUTEMENT DE JEUNES EN SERVICES CIVIQUES.

Rapporteur : Enzo MERELLE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Finances et Administration Générale » et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'accueil de huit jeunes volontaires au titre du service civique au sein du service des espaces verts ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un avenant auprès des services de l'État pour permettre d'accueillir des jeunes en service civique ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

66/2026 RENOUELEMENT DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN.

Rapporteur : Marie-Claude CLOUET.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Finances et Administration Générale » et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.251-5 et suivants, R.252-30 et suivants et R.252-41 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

CONSIDÉRANT qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

CONSIDÉRANT l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la ville et du CCAS,

CONSIDÉRANT que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé s'établissent à 221 agents pour la ville et 45 agents pour le CCAS au 1^{er} janvier 2026 ;

DÉCIDE la création d'un Comité Social Territorial local et commun, avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, compétent pour les agents de la ville et du CCAS ;

DÉCIDE de maintenir le principe de parité numérique au sein du Comité Social Territorial commun et de la formation spécialisée, et de fixer leur composition à quatre titulaires et quatre suppléants, pour les représentants du personnel, et autant pour les représentants de la collectivité (dont trois titulaires et trois suppléants pour la Ville et un titulaire et un suppléant pour le CCAS) ;

DÉCIDE d'autoriser le recueil, par le Comité Social Territorial et par sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la ville et du CCAS.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER,

M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

67/2026 MUTUALISATION DES SERVICES D'ASTREINTE ET DE RAMASSAGE DES CARTONS.

Rapporteur : Hervé SOUPLY.

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du 22 juin 2026.

PRÉSENTS :

M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET.

POUVOIRS :

Mme BONNECHÈRE à M. HERNOUX.
M. HÉRUPÉ à M. DEROUES.
Mme LARCHER à M. THOMAS.
M. BRABANT à M. MERCIER.

ABSENTS SANS POUVOIR :

M. LALLEMENT.
M. LECLERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Hervé SOUPLY.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Finances et Administration Générale, et après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public,

Vu la délibération n°23/CC/2016 du 29 mars 2016 de la Communauté de communes des Trois-Rivières adoptant les principes et les orientations du schéma de mutualisation et son mode de gouvernance,

Vu la délibération N°03/CC/2018 du 8 mars 2018 de la Communauté de communes des Trois-Rivières relative à l'adoption du schéma de mutualisation des services communautaire,

Vu le projet de convention de gestion entre la ville d'Hirson et la Communauté de communes annexé à la présente ;

Considérant les motifs exposés,

APPROUVE le projet de convention de gestion entre la Ville d'Hirson et la Communauté de communes des Trois-Rivières annexé à la présente ;

AUTORISE le Premier Adjoint au Maire à signer la convention de gestion entre la Ville d'Hirson et la Communauté de communes des Trois-Rivières annexée à la présente délibération ainsi que les éventuels avenants.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

2/ - POLITIQUES TERRITORIALES

68/2026 MODERNISATION DE L'ABATTOIR MUNICIPAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : Jacky BESNOU.

Par conséquent, je propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'avance remboursable jointe en annexe à la délibération,

CONSIDÉRANT que l'avance remboursable consentie à la Ville d'Hirson donne naissance à une créance de la Communauté de Communes des Trois-Rivières sur la Ville d'Hirson et qu'elle fera l'objet d'un remboursement intégral selon les modalités prévues par convention,

APPROUVE le projet de mise aux normes de l'abattoir d'Hirson ;

SOLLICITE auprès de l'État, au titre de la DETR, et auprès de la Région des Hauts-de-France, des subventions aux taux les plus élevés possibles ;

AUTORISE le Premier Adjoint à signer avec le Président de la Communauté de communes des Trois-Rivières la convention d'avance remboursable sans intérêts de 623 400 €, versée à hauteur de 311 700 € en 2026 et de 311 700 € en 2027, annexée à la présente délibération ;

PRÉCISE que le remboursement de l'avance remboursable s'effectuera par retenue sur les attributions de compensation de la commune d'Hirson.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

69/2026 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN TERRAIN ET D'UNE PORTION DE CHEMIN, BOULEVARD DE METZ.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du terrain et de la portion de chemin représentés sur le plan annexé à la présente délibération ;

ACCEPTE la cession de la parcelle à créer sur le domaine public d'une surface d'environ 84 m² à M. Quentin Bertrand ;

FIXE à 1 260 euros le prix de cette cession hors frais de notaire et de géomètre ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir ainsi que tous les actes relatifs à l'opération par-devant le Notaire chargé de la vente.

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du 22 juin 2026.

PRÉSENTS :

M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET.

POUVOIRS :

Mme BONNECHÈRE à M. HERNOUX.
M. HÉRUPÉ à M. DEROUES.
Mme LARCHER à M. THOMAS.
M. MERELLE à Mme VAN ELSLANDE.
M. BRABANT à M. MERCIER.

ABSENTS SANS POUVOIR :

M. LALLEMENT.
M. LECLERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Hervé SOUPLY.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

70/2026 CESSION DÉFINITIVE D'UNE PARCELLE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC APRÈS ARPENTAGE.

Rapporteur : Jacky BESNOU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du document d'arpentage réalisé par le géomètre-expert constatant la création de la parcelle cadastrée section AP n° 444 d'une contenance finale de 51 m², issue du domaine public communal préalablement déclassé ;

APPROUVE la cession définitive de cette parcelle AP n° 444 (51 m²) au profit de Mme Jacqueline Platel, propriétaire de l'habitation contiguë située au 52 rue du Bas Rouet ;

MAINTIENT le prix de cession global à la somme de 2 000 euros hors frais de notaire et de géomètre conformément aux engagements initiaux ;

ACCEPTE la cession de la parcelle à créer sur le domaine public d'une surface d'environ 80 m² pour un montant de 2 000 euros à Mme Jacqueline Platel ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir ainsi que tous les actes relatifs à l'opération par-devant le Notaire chargé de la vente.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

71/2026 CESSION D'UN TERRAIN À L'ENCLOS BELLEVILLE, TERRAIN N° 1.

Rapporteur : Benoît ADAM.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la cession à M et Mme Kreit de la parcelle à créer d'une surface estimée de 2 038 m², pour un montant de 5,50 € du mètre carré ;

PRÉCISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir ainsi que tous les actes relatifs à l'opération par-devant le Notaire chargé de la vente.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

72/2026 CESSION D'UN TERRAIN À L'ENCLOS BELLEVILLE, TERRAIN N° 2.

Rapporteur : Benoît ADAM.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la cession à M. Luigi KREIT de la parcelle à créer d'une surface estimée de 1 480 m² pour un montant de 5,50 € du mètre carré euros ;

PRÉCISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir ainsi que tous les actes relatifs à l'opération par-devant le Notaire chargé de la vente.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

73/2026 CESSION D'UN TERRAIN AUX ABORDS DU SITE DE LA ROTONDE.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE de vendre la parcelle cadastrée section A n°1192 sur la Commune de Buire, d'une superficie totale de 2 108 m² ;

FIXE à 42 160 € le prix de cette éventuelle cession hors frais de notaire ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir par-devant le Notaire chargé de la vente.

VOTE : 26 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, Mme LAMBRET) et 1 abstention (M. BOURGEOIS).

74/2026 PERMIS DE LOUER : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE D'ORIGNY-EN-THIÉRACHE.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Commune d'Origny-en-Thiérache, la convention de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement dans le cadre du permis de louer, telle qu'elle est jointe en annexe, ainsi que ses éventuels avenants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne l'avenant à la convention permettant d'habilitier les agents à visiter les logements concernés par le dispositif permis de louer dans la commune d'Origny-en-Thiérache ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités résultant de la mise en œuvre de cette convention.

VOTE : 25 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET) et 2 abstentions (M. BRABANT, M. MERCIER).

3/ POLITIQUES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

75/2026 FORFAIT COMMUNAL SCOLAIRE 2026-2027.

Rapporteur : Sabrina CHALLE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation,

Vu la liste des dépenses éligibles au forfait communal annexée à la circulaire du 15 février 2012 ;

Vu la circulaire préfectorale n° 2023-03 du 11 mai 2023,

Considérant que le forfait scolaire est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de la ville d'Hirson,

Considérant que les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève ont été relevées dans le compte administratif de l'exercice 2025, conformément à la liste des dépenses éligibles visée en annexe de la circulaire du 15 février 2012,

FIXE le forfait communal scolaire pour l'année 2026-2027 à 1 794,68 € pour les élèves des classes maternelles et à 746,71 € pour les élèves des classes élémentaires.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

76/2026 PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES.

Rapporteur : Sabrina CHALLE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les communes d'Any-Martin-Rieux, Aubenton, Buire, Brunehamel, Martigny, Mondrepuis, Neuve-Maison, Origny-en-Thiérache, Watigny et le regroupement scolaire de Bucilly/Landouzy/La Hérie/Eparcy pour la fourniture et le transport de repas aux enfants scolarisés en maternelle et primaire dans ces communes.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

77/2026 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Rapporteur : Laurent HERNOUX.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

VOTE au profit des différentes associations ci-dessus désignées les subventions correspondantes ;

IMPUTE en conséquence, selon le détail joint, la somme globale de 70 171 € sur le crédit global affecté à l'Office Municipal des Sports.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

78/2026 CANDIDATURE AU LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE ».

Rapporteur : Dominique VAN ELSLANDE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles » et après en avoir délibéré,

APPROUVE la candidature de la Ville d'Hirson au label « Ma commune aime lire et faire lire » pour la période 2026-2030.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt et au suivi du dossier de candidature.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

4/ PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE.

79/2025 PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT.

Rapporteur : Maryse DALMOLIN.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE de participer pour l'exercice 2026 au dispositif financier du Fonds de Solidarité pour le Logement, à hauteur de 0,65 € par habitant, soit 5 504,85 € ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la Ville.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

80/2025 PROGRAMMATION 2026 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.

Rapporteur : Marie-Hélène POTEAU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Programme Local de Prévention de la Délinquance 2026 tel qu'il est annexé au présent rapport,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de Prévention de la Délinquance 2026 sont inscrits au Budget 2026 de la Ville d'Hirson.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

81/2025 PLAN DE CLIMATISATION DES ÉCOLES : DEMANDE DE SUBVENTION.

Rapporteur : Jean-Jacques THOMAS.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de climatisation des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville ;

SOLLICITE auprès de l'État, au titre du Fonds Vert, une subvention au taux le plus élevé possible ;

SOLLICITE le démarrage anticipé des travaux ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville.

VOTE : 27 pour (M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. HERNOUX, Mme DALMOLIN, M. BESNOU, Mme LION, M. ADAM, Mme POTEAU, Mme DOUCE, Mme BONNECHÈRE, Mme CHALLE, M. CHOLET, M. DEROUES, Mme DESITTER, M. GRANIER, M. HÉRUPÉ, Mme LARCHER, M. MERELLE, Mme PELLETIER, M. PRÉVOST, M. BRABANT, M. MERCIER, M. BOURGEOIS, Mme LAMBRET).

Levée de séance à 20h37.